ARDENNE METROPOLE

Le Président

Charleville-Mézières, le 26 OCT. 2026

Direction de la Transformation de l'Action Publique Locale
Service commun Assemblées/Juridique
Tél : 03.24.32.40.60

Objet : Convocation Bureau communautaire
Réf : DTAP/2026/66

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du **Bureau Communautaire**, qui se tiendra le lundi 02 novembre 2026 à 14 heures 00, Salle de travail vitrée au 1er Etage de la Médiathèque Voyelles, 2 Place Jacques Félix à Charleville-Mézières.

ORDRE DU JOUR :

JURIDIQUE ET ASSEMBLEES

1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 28 septembre 2026

RESSOURCES HUMAINES

2. Mise à jour du règlement général du temps de travail des agents d'Ardenne Métropole
3. Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
4. Emplois de la collectivité ouvrant droit aux IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires)
5. Mise à jour du support d'Entretien Annuel d'Evaluation (EAE)
6. Prévoyance : participation employeur
7. Organisation de la Direction du Cycle de l'Eau – service exploitation
8. Modalités de dépassement du contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents de la Direction du cycle de l'eau

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

9. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vivier-au-Court - Remise en état des points d'eau incendie sur la zone d'activité économique communautaire

Je vous remercie d'être présent.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président

Boris RAVIGNON

ARDENNE METROPOLE